

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 76 du 18/12/2009

Bonnes fêtes...et bonnes vacances !

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

POUR NE PAS RESTER ISOLE(E)...

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé(e) et défendu(e).
- avec la déduction fiscale , cela me revient à peine à 4 euros par mois !

... sans attendre ... _ [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

NBI Clis : audience au Tribunal administratif, c'est (presque) gagné !

L'audience concernant les recours pour le versement de la NBI Clis aux collègues ne possédant pas le diplôme mais exerçant en Clis s'est tenue le 15 décembre au tribunal administratif de Strasbourg. Seuls 4 collègues représentés par le SNUipp avaient pu faire le déplacement (autorisation d'absence de l'IA) pour participer à cette audience.

Le "rapporteur public" qui "dit le droit" et dont les conclusions sont suivis par le juge administratif dans l'immense majorité des cas a demandé:

"l'annulation de la décision de refus de versement de la NBI aux personnes concernées."

La représentante de l'administration (Rectorat et IA) ne s'est pas opposée à cette demande. L'une de nos syndiquées s'est alors adressée au Président du tribunal pour lui signaler que le ministère versait depuis le mois de juillet dernier cette NBI à tous les collègues de Clis sans condition de diplôme.

La décision définitive sera rendue dans trois semaines ou un mois par le juge administratif.

La représentante du Recteur nous a confirmé ,en aparté, que dès que la décision définitive serait rendue elle donnerait instruction aux IA du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de régler ces dossiers dans les meilleurs délais.

ATTENTION : seul(e)s les collègues qui ont saisi le TA seront concerné(e)s ...dans la limite de la prescription quadriennale.

CAPD « Promos » du 17 décembre .

Pour connaître les barèmes définitifs, le nombre de promus à chaque échelon ainsi que les cas particuliers et des infos concernant cette CAPD il suffit de cliquer : [ICI](#).

Vous pouvez prendre connaissance de la déclaration liminaire du SNUipp67... [ICI](#).

Pour le compte rendu de cette CAPD, c'est ...[ICI](#).

Réunions d'Infos Syndicales du mois de janvier : informez votre IEN dès maintenant !

Vous pouvez prévenir dès maintenant votre IEN de votre participation à l'une de nos R.I.S....et au plus tard une semaine avant. Et ce, que ayez ou non une animation le mercredi en question .

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Après la RIS , le SNUipp67 vous fournira une attestation de présence à faire parvenir à votre IEN.

Modalités de décompte du temps de présence aux RIS de votre temps de travail ci-dessous.

-Si vous avez une animation pédagogique en même temps que la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

-Même si vous n'avez pas d'animation pédagogique le jour de la RIS, vous pouvez tout de même déduire vos 3 heures de RIS du quota prévu pour les animations pédagogiques.

-Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est toujours possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous ! Certaines circonscriptions distillent encore des informations dépassées à ce sujet !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole élémentaire Vosges BARR	Mercredi 13 janvier 2010	Avenue des Vosges BARR	9h à 12h
Maison des syndicats STRASBOURG	Mercredi 20 janvier 2010	Rue Sédillot Strasbourg	9h à 12h

Pour connaître l'ensemble du calendrier et les lieux des R.I.S du SNUipp67 , cliquez...[ICI](#)

Informations nationales

Revalorisation : 160000 personnels concernés sur ...plus de 700000 enseignants !

Le ministère de l'Éducation nationale réintroduit dans la négociation avec les syndicats sur la revalorisation des enseignants le deuxième scénario un temps écarté pour cause d' « arbitrage de Matignon sur les heures supplémentaires ».

Pour connaître les deux hypothèses du Ministre , cliquez [ICI](#).

Le premier ministre ne serait finalement pas opposé à l'idée d'indexer les heures supplémentaires sur le point d'indice, ce qui dégagerait un peu plus de fonds pour la revalorisation... insignifiante... pour le moment ! Du coup, dans ce deuxième scénario, ce sont 160 000 personnels qui seraient concernés par la revalorisation de quelques points d'indice contre 95 000 si l'on ne touche pas au mode de calcul actuel des heures supplémentaires.

Le ministère précise dans un document envoyé aux syndicats le 14 décembre que le plan de progression par étape du taux de promotion des enseignants sera mis en discussion dès janvier et que les conditions de mise en place d'un « grade sommital » seront négociées à partir de février 2010 , cette dernière disposition étant actuellement discutée au niveau fonction publique.

A suivre !

Nouvelles inquiétudes sur le devenir des aides spécialisées à l'Ecole.

Le collectif RASED adresse une lettre ouverte et une demande d'audience au ministre de l'Éducation Nationale... à lire [ICI](#).

En effet, après la mobilisation exceptionnelle de l'an passé (250 000 signatures de la pétition « sauvons les RASED ») 1500 postes ont cependant été fermés et 1500 personnels ont été nommés sur des postes dits « surnuméraires ». Malgré la parution de la circulaire 2009-088 soulignant l'existence des RASED à l'Ecole, l'inquiétude demeure :

- sur le maintien de tous les postes de réseaux d'aides, à l'occasion de la carte scolaire 2010, dans le contexte de suppression globale de 16 000 postes dans l'Éducation Nationale,
- sur les départs en stages de formations spécialisées: seuls 36 candidats ont été retenus pour l'aide rééducative et 119 pour l'aide pédagogique, alors qu'ils étaient 252 et 544 l'année précédente.

Sur l'ensemble de ces sujets, les organisations syndicales et les associations demandent une audience au ministre de l'Education, pour exiger que les dispositifs d'aides spécialisées aient les moyens de poursuivre leur mission pour la réussite de tous les enfants à l'Ecole.